

## Développement

Monsieur le président, monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames et messieurs

Lors de la dernière séance du conseil général, j'ai déposé le postulat « Encouragement à la réhabilitation des centres anciens ».

La raison principale pour laquelle j'ai déposé ce postulat est la suivante :

La commission de l'urbanisme, dont je fais partie, planche actuellement sur le nouveau Plan d'aménagement local.

Ce plan découle de la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, votée en 2013, qui impose aux communes de densifier l'habitat et de réduire la zone à bâtir au profit de la zone agricole.

Réhabiliter les centres anciens est la principale piste pour respecter cette nouvelle législation.

Un programme d'encouragement permettra d'inciter les propriétaires de bâtiments situés dans les centres des villages à utiliser le potentiel du patrimoine bâti pour créer de nouveaux logements.

Il y a également d'autres raisons pour lesquelles il est adéquat de proposer un encouragement:

Comme première raison :

La rénovation d'un ancien bâtiment dans une zone de centre comporte des contraintes qui peuvent faire renoncer certaines personnes intéressées. Un coup de pouce peut faire la différence. Il peut concerner les aspects techniques (par exemple l'obtention du permis) et les aspects financiers

Comme deuxième raison :

Les taux hypothécaires sont très favorables, le moment est donc bien choisi pour donner un signal d'encouragement

Et, comme troisième raison :

Rénover et rendre habitable des bâtisses à l'état d'abandon rend nos villages plus attractifs et accueillants : Il s'agit de réfléchir à valoriser l'habitat existant et de donner l'envie de rénover.

J'insiste sur le fait que ce postulat demande simplement un rapport sur la faisabilité de mise sur pied d'un encouragement.

Comme vous l'aurez compris, il est soutenu par la commission de l'urbanisme.

Concernant le financement d'un tel projet, c'est justement en acceptant ce postulat que nous obtiendrons les réponses à cette question. Ceci par le biais des études nécessaires pour établir le rapport de faisabilité.

En acceptant ce postulat, le Conseil général donnera un signal supplémentaire en faveur de la révision du PAL, dans lequel l'enjeu majeur est de densifier le milieu déjà bâti.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat

Merci de votre attention

## Réponse au postulat:

# Encouragement à la réhabilitation des centres anciens

M. le Président,  
Mesdames, Messieurs

Le postulat de M. Chételat, demande au CC un rapport sur la faisabilité de la mise en place d'un programme d'encouragement pour la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, ainsi que de trouver des pistes financières.

Ce postulat devrait trouver sa place dans, la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), le Plan Directeur Cantonal(PDC), et le Plan d'aménagement Local (PAL)

Effectivement, ces nouvelles directives de l'aménagement du territoire nous incitent à densifier les centres des localités. Ces centres sont des plus contraignants lorsque l'on veut y intervenir par de la rénovation ou de la construction:

- Contrainte dû au bâti existant,
- Zone centre,
- Indice à la construction,
- Places de parkings,
- Patrimoine historique, ou autres....

Le CC est tout à fait d'accord avec un tel programme de réhabilitation, mais les réalités ne sont pas simples.

Quels seront les critères de ce programme ?

Être dans un périmètre ISOS (inventaire fédéral des sites protégés)?

Être en zone centre ?

Avoir un critère quantitatif, relatif à la surface de plancher réhabilité ?

Etc...

Où trouver le financement ?

Par des fondations ou des dons privés ?

Par l'élaboration d'une taxe prise sur les nouvelles constructions en dehors de la zone centre, calculée soit par m<sup>2</sup> de Surface habitable bâtie (SHB), soit en % de la valeur officielle ou d'autres façons...

Par le fond 5 LAT ?

Après renseignement, les localités voisines n'ont aucun programme de ce genre:

Un projet-pilote entre, la confédération, le canton, Porrentruy et Fontenais avait été lancé de 2008-2012. Depuis, le canton et la confédération, se sont retirés Il n'y a plus que Porrentruy qui soutient encore un Encouragement à la Réhabilitation de l'Habitat dans le Centres Ancien (ERHCA) et ceci seul en puisant dans les finances communales

La réalisation d'un programme de réhabilitation est une chose pour laquelle le conseil communal est très positif, mais ne brûlons pas les étapes. Il est peut-être indiqué d'attendre que le canton ou la confédération lancent le projet, qui d'une façon ou d'une autre devrait se réaliser, ceci en conséquence à la nouvelle LAT.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis qu'il appartient prioritairement aux autorités cantonales et fédérales de légiférer sur ce sujet.

Tout en étant favorable à la réhabilitation des centres anciens, le conseil communal ne peut se prononcer favorablement à ce postulat qui n'aura tout son sens que s'il s'inscrit dans un projet global.

Je vous remercie de votre attention.